

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

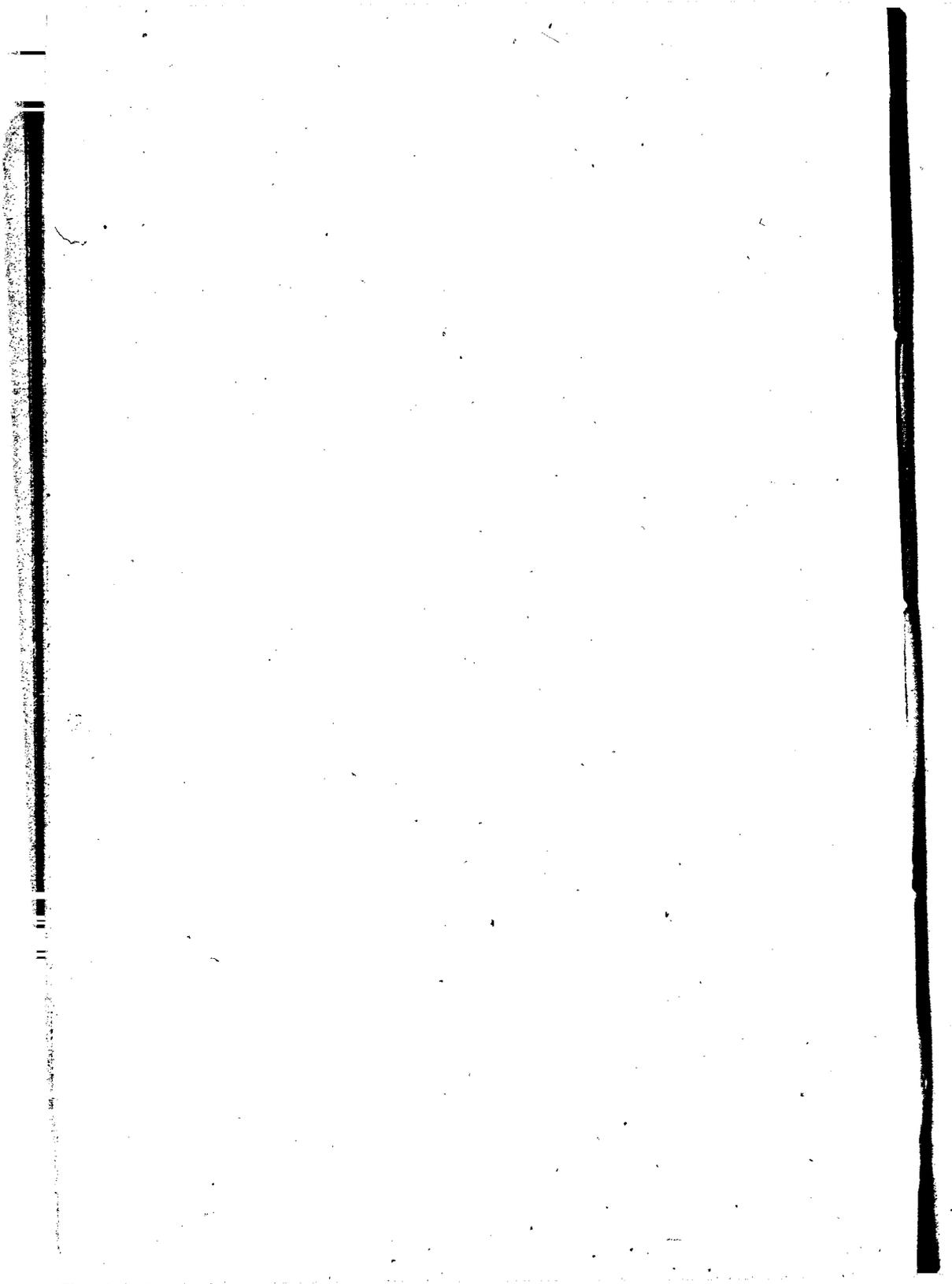
L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



LES HOMMES DU JOUR



SIR CHARLES TUPPER, BART.

SIR CHARLES TUPPER

Hardiesse de conception, force de volonté, persévérance dans l'exécution, voilà ce qui distingue Sir Charles Tupper, le haut-commissaire du Canada en Angleterre. Cet homme est une puissance, et, à qui le connaît, il donne l'impression d'une de ces charrues à neige qui ouvrent la voie sur nos chemins de fer canadiens à travers les amoncellements dont la poudrière les couvre en hiver.

En effet, Sir Charles n'entreprend rien sans y mettre toute son énergie, et, comme la charrue qui parvient à rendre la voie libre par des assauts répétés, il n'accepte aucun échec comme décisif et il revient à la charge jusqu'à ce qu'il ait forcé la victoire à lui sourire. Aussi aurait-il pu, avec à-propos, renverser la devise de sa famille : " L'espoir est ma force," et inscrire sur son blason : " La force est mon espoir."

L'apparence extérieure de Sir Charles donne l'idée de sa puissance intellectuelle et est en harmonie avec elle. Sa taille est un peu au-dessus de la moyenne. Sans être obèse, il est solidement bâti ; sur ses épaules larges et fortes, la tête est bien placée, avec une légère inclination en avant, comme s'il frayait son chemin à travers quelque chose de plus substantiel que l'air invisible. " Assurément," se dit-on en voyant cette carrure si caractéristique d'une force extraordinaire et dont chaque ligne indique décision et détermination, " cet homme doit être un rude adversaire à rencontrer sur le forum ou dans l'arène."

Dans un temps où la question d'atavisme a tant d'à-propos, il est curieux de constater que Sir Charles peut retracer ses ancêtres jusqu'à l'époque de la Réforme, où sa famille fut une de celles qui en adoptèrent hardiment les principes, acte qui impliquait alors la persécution. Pour échapper aux conséquences inévitables de leur hardiesse, deux frères Tupper furent forcés de s'enfuir de Hesse-Cassel,

vers 1522. L'un d'eux s'établit en Hollande, où ses descendants prospèrent encore de nos jours. L'autre traversa en Angleterre, et fixa ses pénates dans le beau comté de Kent. De lui naquit Thomas Tupper, qui, ayant hérité de l'esprit d'entreprise de ses pères et confiant dans la bonne fortune, émigra en Amérique, où il devint l'un des fondateurs de la ville de Sandwich, dans le Massachusetts.

Son fils, qui portait aussi le nom de Thomas, fut assez heureux pour obtenir la main de la fille du gouverneur Mayheu.

Un de ses descendants se transporta dans la province encore plus jeune de la Nouvelle-Ecosse, vers 1760, et se fixa dans Cornwallis. De lui sortit une famille de dix fils et quatre filles, l'un des plus jeunes fils devenant plus tard le révérend Charles Tupper, un linguiste et un critique biblique distingué, dont le fils aîné fait le sujet de ce travail.

Sir Charles naquit à Amherst, dans le comté de Cumberland, le 2 juillet, 1821, et fit ses premières classes à l'académie Horton, alors considérée comme l'une des principales maisons d'éducation de la province. Choissant plus tard la médecine comme profession, il se rendit à Edinburgh pour y suivre les cours ; et, en 1843, il en revint avec le titre de M. D. de l'université et un diplôme de licencié du collège royal des chirurgiens.

Il se fixa comme médecin dans sa ville natale, et, en peu d'années, obtint une clientèle qui n'était pas limitée aux bornes de son comté. S'il avait alors des ambitions pour l'avenir, il ne permit pas qu'elles le détournassent de ses devoirs professionnels. Il consacra à sa clientèle tous ses instants, mit tout son cœur dans l'étude plus approfondie et la pratique assidue de la médecine ; et, en montrant alors plus de dévouement à ses malades que d'ambition de faire fortune, il établit les bases de cette popularité persistante et sans rivale qui lui a valu, depuis, d'être élu quatorze fois, sans un seul échec, comme représentant du comté de Cumberland à la députation provinciale ou fédérale, exemple presque sans pareil dans l'histoire des institutions parlementaires.

L'année 1855 marque l'entrée de Sir Charles Tupper dans la politique. Une élection pour la législature de la Nouvelle-Ecosse allait avoir lieu. Joseph Howe, l'un des hommes les plus brillants que les provinces maritimes aient produits, alors chef du parti libéral, était sur les rangs dans le comté de Cumberland. Malgré les multi-

plus exigeances de sa profession, le Dr. Tupper avait trouvé moyen de s'intéresser aux affaires publiques et de donner une idée de l'étoffe dont il était fait. Ses sympathies étaient pour les conservateurs ; mais ses vues étaient tellement progressives, et son programme, si hardi, que le parti conservateur dut modifier son nom pour les rencontrer. M. Howe était un rude joûteur et n'était pas facile à vaincre. Parmi les conservateurs, on savait qu'il n'y avait qu'un adversaire possible contre lui : le Dr. Tupper. Aussi lui demanda-t-on d'accepter la nomination comme l'un des candidats dans cette élection. Cette offre était flatteuse, sans doute, mais n'était guère séduisante. Entrer en lice avec un aussi formidable adversaire que M. Howe, c'était entreprendre une lutte de géant, d'abord, sans compter l'incertitude du résultat, la clientèle qui se disperse et, même après le succès, l'intérêt professionnel compromis au bénéfice de la politique.

Néanmoins, il donna son consentement, quoiqu'un peu à contre-cœur, et, une fois dans la lutte, il se jeta de l'avant avec toute l'énergie de sa forte nature. Il était encore novice dans l'art de parler en public ; mais, dans ce combat contre le plus éloquent et le plus sympathique orateur de la province, il ne faiblit pas un moment ; et, lorsque le scrutin fut dépouillé, l'on constata qu'il avait remporté un triomphe éclatant, autant peut-être à sa propre surprise qu'à la joie de ses amis et au désappointement de ses adversaires.

Un incident significatif, à ce propos. Quand M. Howe retourna à Halifax et qu'on lui demanda son opinion sur le jeune médecin qui venait de lui infliger cette défaite, il répondit, avec cette franchise et cet empressement à rendre justice même à un adversaire victorieux, qui n'étaient pas les moindres de ses nobles qualités : " Vous verrez bientôt que j'ai été défait par le *leader* du parti conservateur." Cette prédiction ne fut pas longue à se réaliser. Malgré l'élection du Dr. Tupper, le parti conservateur avait été écrasé. Dans une chambre de cinquante-deux députés, les conservateurs en comptaient seulement seize. Au premier *caucus* tenu à Halifax, le jeune député de Cumberland fut appelé à donner son opinion sur les causes de ce désastre. Bien que le dernier arrivé, le Dr. Tupper avait le courage de ses opinions, et il indiqua immédiatement les questions sur lesquelles il croyait que son parti se trouvait du mauvais côté, et qui lui seraient toujours fatales.

Le programme conservateur d'alors aliénait au parti le support

des catholiques, et il fallait le remplacer par un autre, plus large et plus éclairé, qui permettrait à des hommes de croyances différentes de se rencontrer sur la même plate-forme. Le parti faisait aussi fausse route dans sa politique de chemins de fer, et la politique des libéraux était la bonne ; car tous ces grands travaux devaient être entrepris et exploités par le gouvernement, et non par des particuliers. Si le parti conservateur voulait arriver au pouvoir, il avait à faire une volte-face complète sur ces deux questions.

A la surprise de plusieurs, l'honorable M. Johnstone, alors *leader* de la gauche, ne se contenta pas de reconnaître l'opportunité de ces réformes, mais il ajouta qu'il était trop avancé dans la vie pour les entreprendre lui-même et que la meilleure chose à faire était de donner *carte blanche* au Dr. Tupper. Cette proposition fut acceptée ; et, depuis ce jour, bien qu'il n'eût pas encore pris son siège à la chambre, Sir Charles a été le chef indiscutable du parti conservateur dans la Nouvelle-Ecosse.

Un vigoureux plan de campagne, sur la base ci-dessus indiquée, fut immédiatement arrêté, puis exécuté avec tant de vigueur et d'habileté, qu'un an plus tard l'administration libérale était renversée et les conservateurs montaient au pouvoir avec une forte majorité.

Dans le nouveau cabinet, le Dr. Tupper occupa le portefeuille important de secrétaire provincial. Etant désormais lancé sur la mer agitée de la politique, il abandonna la pratique de sa profession et vint se fixer à Halifax, où il résida pendant de longues années.

Sans perdre de temps, la nouvelle administration se mit en mesure de remplir ses promesses. Une de ses premières réformes fut l'abolition du monopole sur le charbon. C'était alors un fait reconnu, qu'aucun propriétaire ne pouvait tirer une livre de charbon de ses propres terrains. Une société anglaise de Londres avait le privilège exclusif de miner et de vendre du charbon. En détruisant ce monopole, on accomplissait un acte de justice d'une valeur incalculable pour la province, car ce fut le point de départ de progrès considérables dans l'exploitation de ses grandes ressources minières et minérales.

Une autre réforme urgente était nécessaire dans la représentation des comtés. La division de la province présentait de curieuses anomalies : le petit comté de Hants, par exemple, envoyait cinq députés à la chambre, tandis que le grand comté du Cap-Breton n'en

nommait que deux. Un acte fut passé pour redistribuer les sièges d'une manière plus équitable. Cet acte fut violemment attaqué alors, (le mot *gerrymander* n'existait pas encore), et fut, sans doute, la principale cause de la chute du gouvernement, l'année suivante. Toutefois, il est certain que c'était un acte impartial, car il est resté en force jusqu'à ce jour, sans modification.

De 1860 à 1863, le Dr. Tupper, tombé du pouvoir, exerça sa profession. Il ne se permit pas, cependant, de négliger la politique, et travailla si bien, qu'en 1863, aux élections générales, il balaya ses adversaires et remporta la victoire d'un bout de la province à l'autre. Et quand la chambre se réunit, il se trouva appuyé par quarante députés sur une chambre de cinquante-cinq, ce qui lui permettait d'exécuter tout son programme.

Les quatre années qui suivirent furent fécondes dans le sens d'une législation de réforme et de progrès : la création d'une cour d'équité, la loi du jury, l'établissement d'écoles libres et les subventions à cet effet, l'acte concernant les incapacités exécutives et législatives, qui fut la première loi interdisant le double mandat dans les provinces, l'abolition des portefeuilles de secrétaire des finances et de solliciteur-général, et l'acte réduisant le nombre des députés à l'assemblée législative, de cinquante-cinq, qui était beaucoup trop, à trente-huit, qui est tout-à-fait suffisant.

La question vitale de l'extension du chemin de fer ne fut pas négligée. A l'arrivée des conservateurs au pouvoir, en 1863, il n'y avait, dans la province, que neuf milles de voies ferrées. Lorsque, en 1867, Sir Charles quitta la sphère provinciale pour prendre une position élevée dans la politique de la confédération, le chemin de fer se prolongeait, d'un côté, jusqu'au Saint-Laurent, et l'on avait pourvu à son extension, de l'autre côté, jusqu'à la baie de Fundy.

Mais, tout importantes que fussent ces questions, elles devaient être toutes éclipsées par celle de l'union des provinces, union que Sir Charles a prêchée et soutenue avec un talent remarquable. Il y songeait depuis longtemps. Dès 1860, il donnait une conférence au *Mechanics*, de Saint-Jean, N.B., sur les conditions politiques de l'Amérique du Nord, indiquait les anomalies et les défauts de l'union des deux Canada, proposant comme unique remède une union fédérale. Dans son opinion, le temps d'une telle union n'était pas encore venu ; mais, pour y arriver, il était opportun d'unir les provinces.

maritimes. Quatre ans plus tard, il proposait et faisait adopter une mesure autorisant l'envoi de délégués de la Nouvelle-Ecosse auprès des deux autres provinces. La conférence eut lieu à Charlottetown ; mais elle avait à peine commencé ses délibérations, qu'elle recevait de Sir John A. Macdonald la demande de les ajourner, pour permettre aux provinces du Haut et du Bas-Canada de s'associer avec elle pour discuter la question d'une union sur une plus grande échelle.

Cette demande fut bien reçue, et Sir John A. Macdonald, l'honorable Geo. Brown, Sir E. P. Taché, Sir Georges E. Cartier et Sir A. T. Galt se rendirent à Charlottetown et plaidèrent pour une union de toutes les provinces, au lieu de trois seulement. Les délégués s'en retournèrent presque convaincus, et le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse comprit que cette union était plus près de s'accomplir qu'il ne l'avait cru en 1860.

Plus tard, une nouvelle conférence eut lieu à Québec, où elle réunit des délégués de toutes les provinces. Après un mois de délibération, on s'arrêta, pour la création du Dominion, à un projet qui est aujourd'hui pratiquement notre constitution. La révision finale de ce projet fut faite à une troisième conférence, tenue à Londres, et c'est alors qu'il fut adopté pour être soumis à l'approbation des diverses provinces.

Sir Charles prit une part active à toutes ces délibérations et contribua grandement à concilier les intérêts contradictoires qui étaient en jeu.

Il lui restait, cependant, la tâche la plus difficile à remplir, celle de faire accepter ce projet par sa province, qui était ouvertement hostile au changement proposé. Il eut à faire face à une coalition antifédérale, composée de membres influents des deux partis. La lutte fut longue, pénible, violente, amère. Les sentiments soulevés alors étaient si forts, que l'agitation ne s'est pas tout-à-fait éteinte après la lutte et qu'il reste encore aujourd'hui, dans la Nouvelle-Ecosse, des gens dont le *credo* politique est : guerre à la confédération. Mais le mot "échec" n'existait pas pour le chef conservateur, et, grâce à un travail héroïque et à l'éloquence de sa parole, les députés se rallièrent à sa politique les uns après les autres, jusqu'au jour où, en 1866, il eut la satisfaction suprême de faire adopter la mesure en question par un vote de deux contre un dans l'assemblée et dans le conseil législatifs.

Non-seulement Sir Charles convainquit les députés, mais il accomplit une chose presque inouïe. Il se gagna l'appui de l'honorable Joseph Howe, le grand chef libéral et son plus ardent adversaire dans la chambre pendant nombre d'années. Tous deux se rencontrèrent à Londres, où M. Howe avait été envoyé par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour demander la nomination d'une commission royale chargée d'étudier le fonctionnement de la confédération et, s'il était possible, de la briser. Sir Charles, de son côté, représentait le gouvernement fédéral, qui l'avait envoyé pour combattre M. Howe.

Le résultat de leurs rencontres et de leurs longues discussions fut la conversion de M. Howe, qui comprit que sa mission devait fatalement échouer et que son devoir indiscutable était de déposer les armes, ou plutôt de vouer désormais son magnifique talent à l'œuvre de la confédération et aux intérêts de sa province.

Bien que Sir Charles fût désigné comme un des membres du cabinet, à Ottawa, dès sa formation, il crut devoir s'effacer successivement en faveur de Sir Edward Kenny et de l'honorable Joseph Howe, pour que l'administration fût, autant que possible, composée de représentants des diverses croyances et des différentes classes du nouveau Dominion. Ce ne fut que plus tard, en juin, 1870, qu'il accepta, dans le cabinet fédéral, le portefeuille de président du conseil privé, qu'il garda pendant deux ans. Il devint alors ministre du revenu de l'intérieur, position qu'il occupa jusqu'en février, 1873, époque à laquelle il fut nommé ministre des douanes. Il garda ce portefeuille jusqu'à la chute de l'administration, au mois de novembre suivant. Ces trois années offrirent un vaste champ à l'activité de Sir Charles, et plusieurs actes importants du parlement sont dus à son esprit d'initiative. Parmi ces actes, il faut citer celui des poids et mesures, si vivement combattu à son début, mais si hautement apprécié plus tard, et la loi prohibant l'importation et la vente des liqueurs dans les territoires du Nord-Ouest.

De toutes les mesures passées par ce parlement, la plus importante est, indiscutablement, celle qui concernait le chemin de fer du Pacifique, entreprise gigantesque, à laquelle aucun nom n'est plus intimement lié que celui de Sir Charles.

Dès l'abord, des difficultés considérables se présentèrent et furent la cause directe de la chute du gouvernement et de l'arrivée au pouvoir du parti libéral, sous la conduite de l'honorable Alexander

Mackenzie. Cet événement se produisit au mois de novembre, 1873. Sir Charles, simple député aux communes, se livra à la pratique de la médecine à Ottawa et à Toronto, trouvant le moyen, cependant, de prendre une part active à la politique, au parlement et dans les comités. Les libéraux avaient une majorité écrasante; pourtant son courage et ses espérances n'en étaient pas moins ardents. Il était le critique financier de l'opposition et le *leader* pour tout ce qui avait trait aux questions concernant le chemin de fer du Pacifique; et l'on sait avec quelle habileté il combattit le gouvernement du temps sur ces questions.

Ce fut vers cette époque que Sir John A. Macdonald conçut et traça le programme de sa nouvelle politique fiscale, appelée, depuis, la politique nationale, politique qui fut si bien plaidée auprès du peuple aux élections générales de 1878. Le parti libéral-conservateur revint au pouvoir avec une majorité presque aussi forte que celle du gouvernement libéral après 1873. Cette majorité, toutefois, n'était pas trop considérable pour permettre à la nouvelle administration d'exécuter son gigantesque programme de protection et de chemins de fer.

Sir Charles fut fait ministre des chemins de fer et assumait le fardeau de l'entreprise du Pacifique et les difficultés que comportait la politique des chemins de fer du gouvernement. L'idée première avait été de faire construire le Pacifique par une compagnie, que le gouvernement aurait subventionnée en terres et en argent; mais certaines parties du tracé étaient reconnues comme devant coûter si cher et devant rapporter si peu, que le gouvernement crut devoir en assumer la construction. Conséquemment, ce ne fut qu'en 1881 que Sir Charles put introduire et faire passer un acte incorporant une compagnie composée de capitalistes canadiens, anglais et européens, qui consentaient à se charger de la construction de cette grande voie, que l'on a appelée avec raison: "*Le chemin de la Reine de l'Atlantique au Pacifique.*"

Deux autres mesures importantes ayant trait à ce chemin de fer, qui furent adoptées subséquemment, mais que nous pouvons mentionner ici, furent: d'abord, l'acte qui accordait à la compagnie un prêt de trente millions de dollars, qui lui permirent de mener à bonne fin ce travail gigantesque plusieurs années avant l'expiration du temps déterminé par le contrat; et puis, les arrangements à la suite

desquels la compagnie échangeait les droits de monopole que lui accordait la charte contre une garantie du gouvernement d'un intérêt de trois et demi pour cent, pendant cinquante ans, sur des obligations de quinze millions de dollars, cet intérêt devant être employé à des fins déterminées.

Comme nous l'avons déjà dit, le chemin de fer fut complété plusieurs années avant le temps fixé. Il a atteint une extension et une prospérité bien plus grandes que ne l'avaient rêvé ses promoteurs et ses propriétaires, et à personne plus qu'à Sir Charles Tupper ne revient tout l'honneur de cette entreprise.

L'acte du chemin de fer canadien du Pacifique, en 1879, et celui des subsides aux chemins de fer, en 1883, n'attirèrent pas seuls son attention. Il facilita l'extension du système des voies ferrées en général, et la sollicitude qu'il apporta à la question du chemin de fer Intercolonial, qui unit les provinces maritimes au reste du Canada, convertit un déficit annuel de trois quarts de million dans les dépenses en un surplus, peu élevé, si l'on veut, mais qui n'en est pas moins plein de promesses pour l'avenir.

En 1883, il fut nommé haut-commissaire du Canada en Angleterre. Il remplit ses nouvelles fonctions, la première année, tout en gardant son siège au parlement ; mais, durant les quatre années suivantes, il se consacra tout entier aux intérêts de notre pays dans le vieux monde.

En 1885, il fut commissaire exécutif du Canada à l'exposition d'Anvers, puis, l'année suivante, à l'exposition coloniale et indienne de Londres. Sa Majesté le nomma aussi commissaire royal à cette dernière exposition. Dans ces deux occasions, mais plus particulièrement dans la seconde, il déploya une énergie, un zèle indomptables, pour sauvegarder les intérêts canadiens. Aussi, tel fut son succès, que l'on estima alors que le Canada avait eu la part du lion pour ce qui avait trait à l'installation des articles exposés, ainsi qu'aux avantages, toujours ardemment disputés, qui résultent d'une exposition de ce genre.

Un service considérable, rendu par Sir Charles pendant ces dernières années, a été de faire exempter les animaux canadiens de la prohibition imposée par le gouvernement impérial sur les animaux importés de l'étranger, prohibition dont l'objet était de mettre l'Angleterre à l'abri de cette maladie destructive, connue sous le nom de

pleuro-pneumonie, que le bétail des États-Unis contracte si facilement. Le commerce d'animaux vivants entre le Canada et la Grande-Bretagne va toujours croissant en nombre et en valeur, et la défense de leur importation dans la mère-patrie serait une véritable calamité pour le Dominion. Le but du haut-commissaire a toujours été d'empêcher cette calamité, et on l'a vu, dans les occasions critiques, ne pas hésiter à entrer lui-même dans les parcs à bestiaux et à examiner les animaux soupçonnés d'infection, afin d'être en état, lorsque les soupçons n'étaient pas fondés, d'en donner la preuve la plus irréfutable.

En 1887, au moment d'une autre élection générale, Sir Charles, désireux de prendre sa part du combat, se démit de sa position de haut-commissaire et entra de nouveau dans le cabinet comme ministre des finances. Il prit une part très active à la campagne, dont le résultat fut le maintien au pouvoir, par une bonne majorité, de l'administration libérale-conservatrice. Il continua d'agir comme ministre des finances jusqu'en 1888, et, pendant le temps qu'il siégea sur le banc de la trésorerie, mit en vigueur l'acte des douanes, qui inaugurerait une politique de protection et d'encouragement pour les manufactures de fer et d'acier. On lui doit encore des résolutions pour faire transférer au gouvernement certaines responsabilités encourues par les commissaires du havre de Montréal pour l'élargissement du chenal du Saint-Laurent, ainsi que des engagements contractés par les commissaires du havre de Québec au sujet du bassin de radoub et du havre de cette ville.

C'est encore lui qui, de retour à Londres, en 1888, lança et plaça sur le marché un emprunt de £4.000.000, à trois pour cent d'intérêt, premier emprunt colonial contracté à ce taux. Et cependant, en dépit du faible montant d'intérêt, le crédit du Canada était si ferme, que l'on reçut des offres pour douze millions sterling, et le prêt fut contracté au taux de £95,1 pour cent.

Sa Majesté conféra à Sir Charles un honneur aussi grand que rare en le nommant, à la fin de l'année 1887, l'un de ses ministres plénipotentiaires à la conférence relative aux pêcheries qui se tint à Washington et qui, de bonne heure, l'année suivante, amena la signature d'un traité destiné à régler la dispute entre le Canada et les États-Unis au sujet des pêcheries sur l'Atlantique. De retour à Ottawa, Sir Charles proposa un bill pour la ratification du traité

par le parlement canadien; et ce fut pour reconnaître tout spécialement ce service, que la reine le créa baronnet, le 13 septembre de la même année.

Depuis mai, 1888, Sir Charles est resté haut-commissaire à Londres, trouvant dans l'exercice relativement facile de ses fonctions l'opportunité de rétablir sa santé, fortement ébranlée par ses travaux ardues et incessants pendant un si grand nombre d'années.

Après avoir esquissé à grandes lignes quelques-uns des traits de la vie publique de Sir Charles Tupper, il nous reste, pour achever son portrait, à dessiner certains détails propres à faire ressortir la physionomie remarquable de cet illustre homme d'Etat. La photographie que l'on voit en regard de cette notice biographique suffirait à nous donner une idée bien exacte de la personne de Sir Charles. Mais, pour la compléter, il nous semble à propos d'ajouter quelques traits de plume à l'ensemble de cette personnalité remarquable.

Doué de manières des plus agréables, il est d'un abord très facile et ne vous fait jamais sentir la distance qui vous peut séparer de lui. Que vous ayez affaire à lui officiellement ou personnellement, il vous accueille toujours de la façon la plus courtoise, ne laissant jamais voir que son visiteur puisse l'importuner. Non-seulement il vous écoute avec attention, mais encore il fait droit à votre demande, pourvu qu'elle soit raisonnable et fondée en justice : et l'on peut compter sur sa parole, quand une fois il l'a donnée. Sa mémoire des physionomies est extraordinaire, et jamais il n'oubliera ni une personnalité ni les faits qui s'y rattachent. Sociable à l'extrême, il sait apprécier les bonnes choses de la vie, quoiqu'il soit à peine nécessaire d'ajouter que sa carrière agitée lui a laissé bien peu de loisirs.

Il est aussi vif dans l'administration de son département qu'il est laborieux et épris du progrès. Il apporte la plus scrupuleuse attention à sa correspondance et ne laisse pas échapper le moindre détail des affaires qui lui sont soumises.

Comme orateur, Sir Charles brille au premier rang, sur les *hustings* comme au parlement. Tous ses discours sont remarquables au point de vue pratique. Il ne recherche pas les périodes arrondies, les antithèses subtiles ni les finesses des rhéteurs. Ce qui caractérise son talent, c'est la vigueur de la parole, comme celle de la pensée. C'est un torrent qui s'élançe de la cime d'un mont, abondant, imposant, irrésistible, balayant tout devant lui. Sur les *hustings*, per-

sonne ne lui est supérieur au Canada. Ses frères *Bluenoses* sont fiers de l'appeler le "cheval de bataille de Cumberland;" et cette désignation rend bien le fond de leur pensée. Arrive une élection générale, et il se jette au plus fort de la mêlée avec une force et une ardeur telles, que son adversaire doit faire des efforts héroïques pour lui résister. Il remplit de sa parole les salles d'assemblée, et, pendant des heures entières, il tient son auditoire sous le charme. Sa mémoire, qui est des plus heureuses, le dispense de se servir de notes prises à l'avance. Regardant ses auditeurs bien en face, il ne cesse de leur parler que lorsqu'il a bien rendu tout le fond de sa pensée.

La manière dont il comprend et manie les questions de chiffres et de finances est remarquable. La chambre écoutait avec la plus grande attention sa critique des discours budgétaires, alors qu'il était dans l'opposition; et ses exposés, comme ministre des finances, peuvent soutenir la comparaison avec ceux du très honorable M. Gladstone, au point de vue de leur lucidité et de leur intérêt.

La vie privée d'un homme dont tout le temps et les talents ont été consacrés au service des autres, soit dans l'exercice de sa profession, soit dans les fonctions publiques, laisse peu de chose à ajouter. Trois ans après avoir été admis à la pratique de la médecine, Sir Charles, alors le docteur Tupper, épousait France-Amélie, fille de Silas-Hibbert Morse, Ecr., d'Amherst, femme très intelligente et charmante.

Sir Charles a quatre enfants. L'aîné, James-Stewart, est un avocat distingué de Winnipeg, où il exerce avec M. Hugh Macdonald, le fils unique du premier ministre du Canada. Le second est l'honorable Charles-Hibbert Tupper, avocat, ministre de la marine et des pêcheries, qui s'est déjà acquis une très belle réputation comme orateur politique et administrateur de la chose publique. Le troisième fils, William-Johnson, avocat aussi, est l'associé de son frère aîné à Winnipeg. Sa seule fille, Emma, est l'épouse du major-général Cameron, de l'armée anglaise, commandant du collège militaire de Kingston, Ontario. Sir Charles a toujours été dans les plus cordiales relations avec ses enfants, aux succès desquels il s'intéresse d'une manière toute particulière et dont il est très fier.

En dehors des succès politiques, Sir Charles a reçu nombre de distinctions durant sa carrière publique. En 1862, il fut nommé gouverneur de l'université de Dalhousie par la législature de la Nouvelle-Écosse. De 1867 à 1870, il fut président de l'association médicale

du Canada. En 1886, l'exposition coloniale de Londres lui offrit l'occasion de prouver son zèle, sa détermination et sa diplomatie au profit de son pays, et l'université de Cambridge lui conféra le degré de docteur en droit. Il est aussi docteur en droit civil au collège *Acadia* de la Nouvelle-Écosse.

Les autorités ont, à différentes reprises, reconnu ses capacités et ses services. Nommé compagnon du Bain le 29 juin, il fut fait chevalier-commandeur de l'ordre de Saint-Michel-et-de-Saint-Georges le 24 mai, 1879, et grand-croix de ce dernier ordre le 1er février, 1886; puis créé baronnet, par lettres-patentes datées du 13 septembre, 1888.

Il est difficile de prédire le rôle que Sir Charles sera appelé à jouer dans l'avenir. Pour le moment, il semble préférer l'honneur de sa position actuelle et l'existence agréable qui s'y rattache aux ennuis et aux lourdes responsabilités du pouvoir au Canada. Il est, d'ailleurs, remarquablement doué pour la diplomatie. Parfaitement au fait de l'histoire politique du Dominion, de sa position économique, de ses ressources et de son avenir, aussi bien que de tout le système administratif, il peut suivre de près la marche de la nation et faire servir son influence à promouvoir sa prospérité et ses progrès.

Avec cela, extrêmement affable, possédant une volonté de fer, alliée à un magnétisme personnel considérable, il mène généralement à bonne fin tout ce qu'il entreprend.

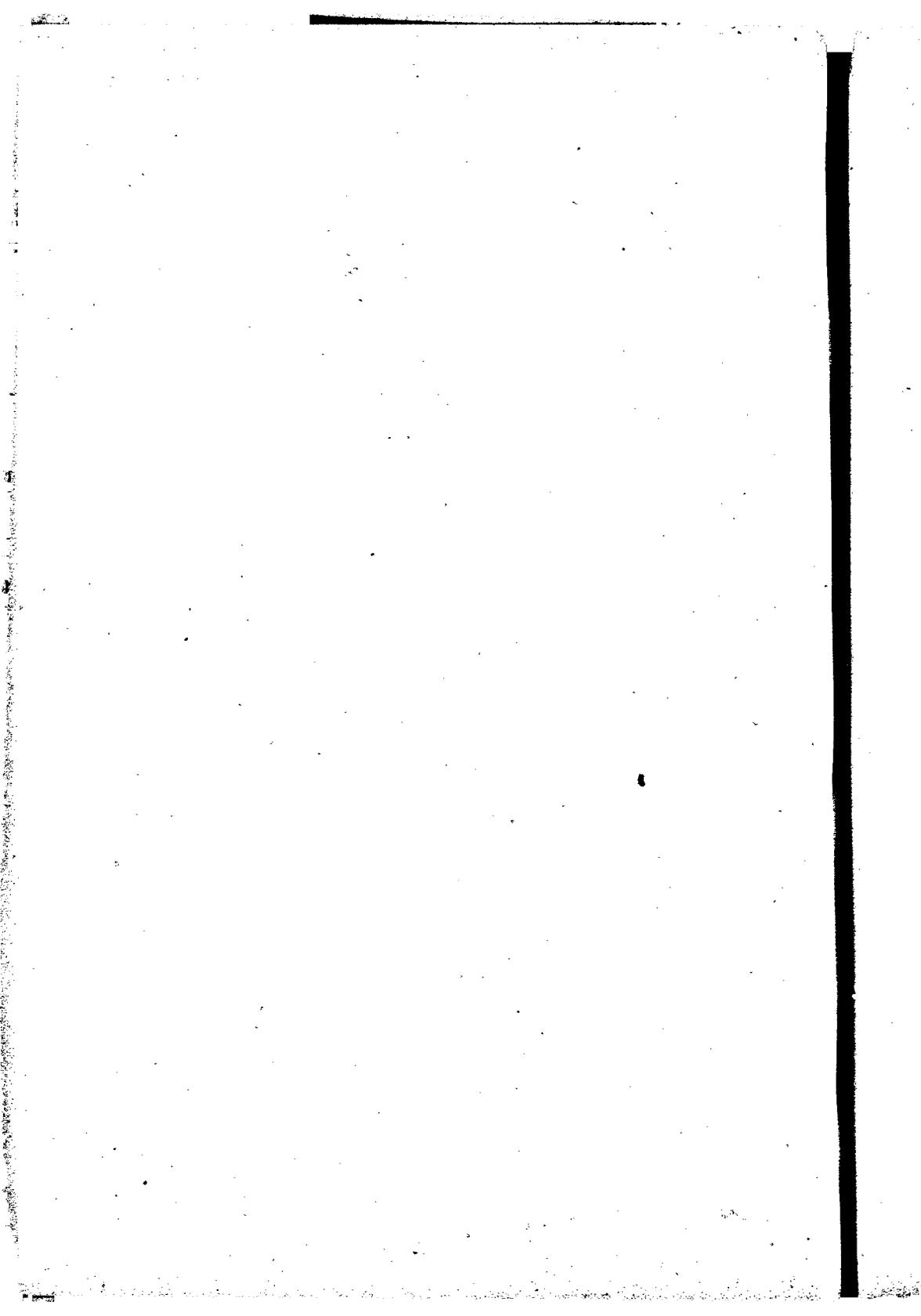
Bien qu'absent, Sir Charles reste le *leader* des provinces maritimes. Il est généralement admis qu'il sera, un jour ou l'autre, premier ministre du Canada. Malgré son âge déjà avancé, il conserve une très grande force physique, et Sir John Macdonald n'a pas eu de lieutenant plus fidèle et avec qui il ait conservé des relations plus cordiales.

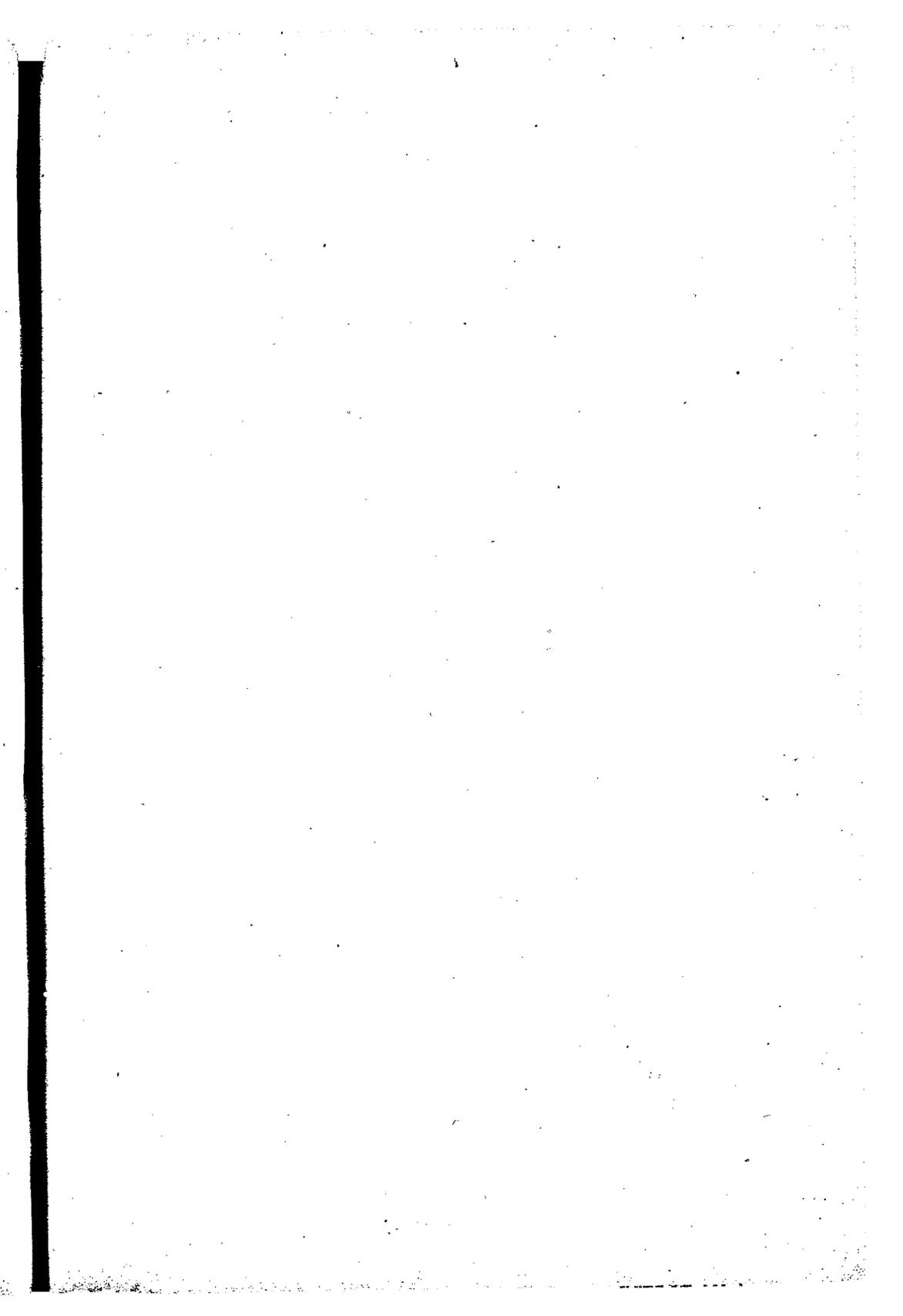
A tout événement, quel que soit le cours des choses, Sir Charles a assez fait pour que son nom soit à jamais inscrit dans l'histoire du Canada comme celui d'un de ses fils les plus intelligents, les plus habiles et les plus loyaux.

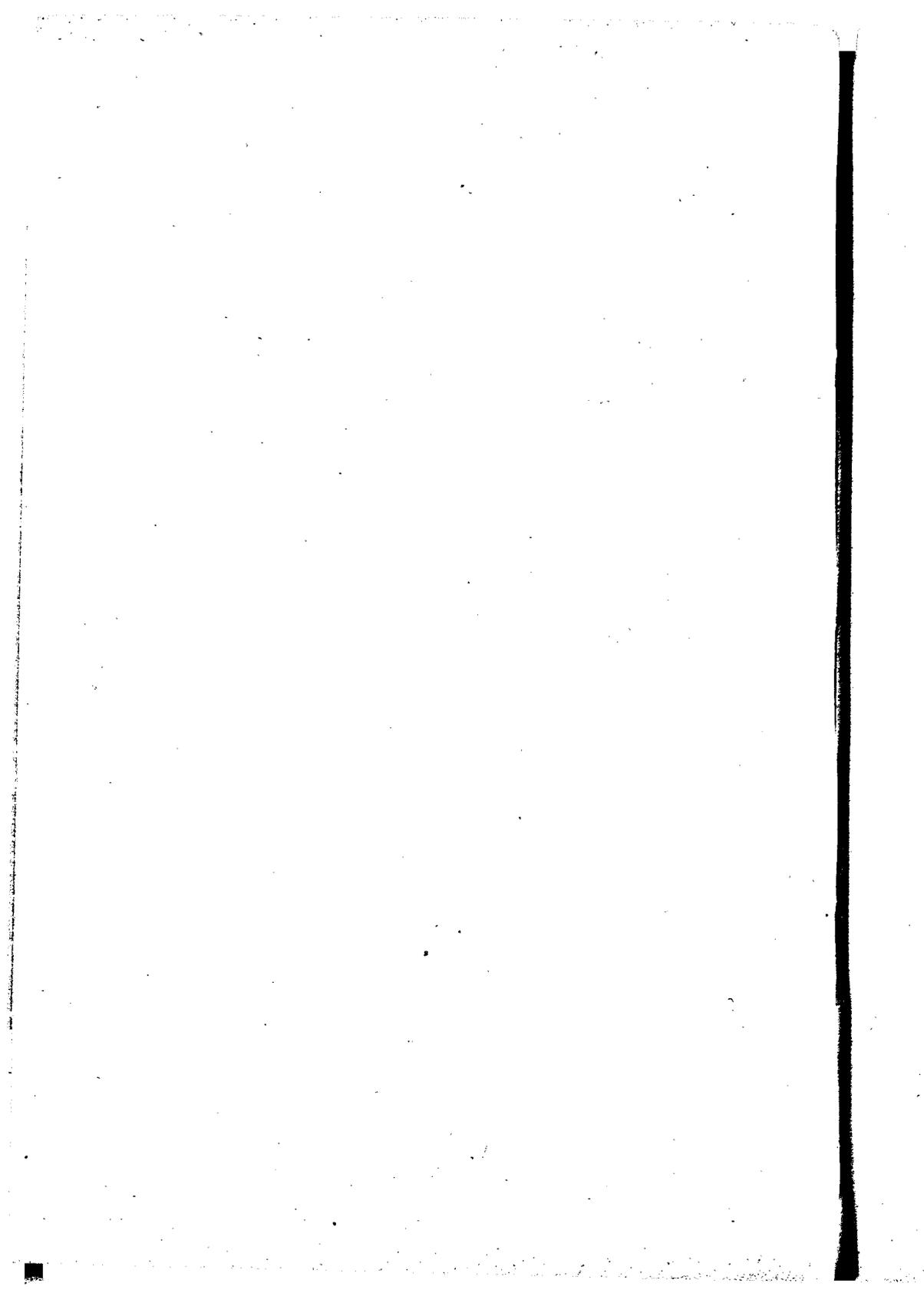
J. MACDONALD OXLEY.

OTTAWA, 15 mai, 1891.

(Traduction de Louis-H. Taché.)







97 Cromwell Road S.W.

May 4th 1891

My dear Mr. O'Leary,

I am very glad to see that in addition to your official duties, you find time to devote yourself to literary work and that you give so much promise of excellence in that direction. I need not say that coming from the same Province as yourself, and having had the pleasure of bringing you into the public service I follow your course with much interest and pride.

With best wishes for your continued success,

Believe me
Yours faithfully
Charles Tupper